



Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime (AOT classique)

Références réglementaires : directives « Oiseaux » de 2009 et « Habitats » de 1992, code de l'environnement, articles L 414-4, R41419 à 25, le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 et arrêté du préfet de région du 18 mai 2011.

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Il a été constitué dans le but de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Ce réseau est mis en place en application de deux directives européennes :

- la directive « Oiseaux » de 2009
- la directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992

Il abrite 1746 sites couvrant plus de 12,5 % du territoire.

L'objectif de réseau vise à maintenir ou à restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaires au titre desquels les sites ont été désignés.

Qu'est ce qu'une évaluation des incidences ?

Les projets, plans, programmes ou manifestations (PPPM) susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

L'évaluation des incidences est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés, • proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et ainsi de :

- s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des territoires,
- conserver et promouvoir une activité économique et sociale dans le périmètre d'un site Natura 2000.

A quoi sert ce formulaire ?

Les activités qui ont lieu dans un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidence sur les milieux naturels et les espèces qui ont motivé sa désignation. Ce formulaire permet, par une analyse simplifiée entre l'activité et les enjeux du ou des site(s) Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur ce ou ces site(s) Natura 2000. S'il permet de démontrer l'absence d'incidence, il ne sera alors pas nécessaire de poursuivre l'instruction par une étude approfondie.

Rappel réglementaire : l'article R414-19 précise les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Item 21 : « **L'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique soumise à autorisation au titre de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques lorsque la dépendance occupée est localisée, en tout ou partie, en site Natura 2000** ». Ce formulaire permet donc de réaliser cette évaluation des incidences Natura 2000, sous une forme simplifiée.

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

Ce formulaire est à remplir par le demandeur de l'autorisation, à l'aide des informations qui lui sont accessibles. Voir rubrique « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? » ci-dessous.

Pour qui ?

Une fois complété, ce formulaire doit être joint à la demande d'autorisation et adressé à la DDTM des côtes-d'Armor de votre ressort géographique pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation. Les demandes d'autorisation :

- d'exploitation de cultures marines,
- de mouillages individuels,
- de circulation et de stationnement des véhicules terrestres à moteur,
- de manifestations nautiques requièrent des formulaires simplifiés d'évaluation des incidences Natura 2000 spécifiques et ne relèvent donc pas du présent formulaire.

Cet imprimé concerne les autres demandes d'autorisation d'occupation temporaire du DPM naturel qui relèvent des AOT classiques (mais non pour les zones de mouillages et d'équipements légers, concessions, superpositions d'affectation et transferts de gestions pour lesquels une évaluation d'incidences Natura 2000 sera intégrée dans le dossier de demande).



Où trouver l'information ?



Sites internet

Portail du réseau Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html>

→ choisir le département, puis le site

→ accès aux formulaires standards de données (cartographie, habitats, espèces, informations générales)

Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN):

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

→ information sur les milieux, espèces, cartographie des sites Natura 2000

DREAL Bretagne :

✓ **Carmen** : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

→ Site de cartographie. Dans la légende, à gauche de l'écran, cocher la rubrique « Nature et Biodiversité » puis la rubrique « Natura 2000 », les rubriques des autres zones de protection naturelle peuvent être décochées. 2 fonds de carte disponible, IGN ou orthophoto (à partir du 1/25000^{ème}). ✓ Autre page de cartographie sur laquelle apparaissent les habitats des sites terrestres finistériens :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/carto_hab_29.map ✓

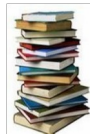
Le site de la DREAL Bretagne : site momentanément indisponible

→ Informations sur Natura 2000, les évaluations d'incidences, fiches descriptives par site avec accès à la carte du site, au document d'objectif du site s'il est approuvé, lien vers les sites Carmen et INPN.

Encart situé à gauche, dans la rubrique Natura 2000, rubrique « Réseau Natura 2000 en Bretagne », accès à une cartographie et liste de sites, cliquez dans le site de la carte ou de la liste.

SEXTANT : <http://www.ifremer.fr/sextant/fr/web/guest/catalogue>

Site Internet des opérateurs Natura 2000, voir sur la liste jointe.



Document d'objectifs, le cas échéant, disponible auprès de l'opérateur Natura 2000 du site.

Cahier d'habitats côtiers, consultable sur le portail du réseau Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers2.html>

Les habitats côtiers et marins y sont présentés sous forme de fiches propres à chaque habitat.



Conseil et expertise :

Opérateur Natura 2000 du site (voir liste et coordonnées des opérateurs Natura 2000 des Côtes-d'Armor en annexe) .

Lexique

➤ Le Document d'Objectif (DOCOB) :

Il définit pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (Copil) et validé par le préfet.

➤ Espèce d'intérêt communautaire :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitat, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- soit à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones de Protection Spéciales (ZPS) ainsi que les espèces d'oiseaux migrateurs inscrites sur les formulaires standards de données (FSD) des sites.

➤ Habitat Naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation. Il est défini à l'annexe I de la directive « Habitat, faune, flore ».

➤ Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe. Ils sont signalés par un * dans les annexes I et II de la directive « Habitat, faune, flore » et l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

➤ État de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitat, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs, des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, moyen ou mauvais.

➤ Formulaire standard de données (FSD) :

Il constitue en quelque sorte la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il liste les habitats et les espèces, qu'elles soient végétales ou animales, pour lesquelles le site a été retenu et qu'il est prioritaire de préserver.

➤ La Charte Natura 2000

Elle est constituée d'un ensemble d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs.

Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. titulaire de droits réels ou personnels et utilisateurs des espaces situés dans le site peuvent adhérer à une charte

Natura 2000. Ils s'engagent alors pour une durée de cinq ans ou dix ans à compter de la réception du formulaire d'adhésion par le préfet qui en accuse réception.

I – Présentation du projet

1.1 Coordonnées du porteur de projet

Nom et prénom ou dénomination.....
Adresse.....
Téléphone fixe.....Portable.....
Courriel.....

1.2 Nature de la demande

Première demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM

Renouvellement d'une autorisation d'occupation temporaire du DPM n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000

Renouvellement de la demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM à l'identique (après une première autorisation ayant fait l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000).

Modification par rapport à la précédente demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM

Autres (précisez)

Joindre impérativement :



⌚ une carte de localisation détaillée faisant apparaître le projet au sein du site Natura 2000

☞ Si votre demande concerne **un renouvellement de votre autorisation d'occupation temporaire à l'identique des demandes précédentes sans qu'aucun nouvel enjeu environnemental n'ait été identifié depuis la dernière demande et sous réserve qu'elle ait déjà fait l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000**, vous pouvez considérer que votre demande n'aura pas d'incidences significatives sur le(s) site(s) Natura 2000 et passer à la conclusion ci-dessous.

Conclusion pour un renouvellement à l'identique

Il est de la responsabilité du demandeur de conclure à l'absence ou non d'incidences significatives de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

Engagement :

Je soussigném'engage sur l'exactitude des déclarations apportées dans ce document et conclus que mon occupation temporaire du domaine public maritime n'aura pas d'incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

A le

Signature

Vous pouvez prendre contact avec le chargé de mission Natura 2000 concerné qui pourra vous fournir les informations nécessaires à votre analyse (voir **liste et coordonnées des opérateurs Natura 2000 des Côtes-d'Armor en annexe**).

☞ **Dans les autres cas**, passez aux rubriques suivantes.

1.3 Description de l'occupation temporaire envisagée

Localisation de l'occupation temporaire (lieu-dit, nom de la plage – commune) :

.....
.....
.....
.....

Date / période de l'occupation temporaire

Date : du.....au

Annuelle

Ponctuelle

Etendue du

projet :

Emprise au sol du projet (en m²)

Emprise linéaire du projet (en m ou km)

Nature de l'occupation : (si nécessaire, joindre une description détaillée en complément de ce formulaire)









.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II- Présentation du (des) site(s) Natura 2000 et analyse des incidences du projet sur ceux-ci

2.1 Localisation du projet

Préciser sur quel(s) site(s) Natura 2000 le projet est situé.

2.2 Liste des habitats présents sur le site et analyse des incidences du projet sur ceux-ci (exemples d'incidences possibles : poussière, écrasement, piétinement, arrachage, rejet dans le milieu, modification des caractéristiques du sol : érosion, tassement, recouvrement d'habitats, vibrations, déchets...)

Types d'habitats naturels		Présent sur le site et la zone d'influence du projet	Incidences du projet sur l'habitat		Commentaires
			Oui	Non	
Milieu marin					
• Herbiers à Zostères					
• Champs de blocs					
• Banc de maërl					
• Estran sableux					
• Estran vaseux					
• Estran rocheux					
Prés Salés (végétation type salicorne...)					
Habitats des hauts de plage type cordon de galets ou laisse de mer (avec présence de végétation ou non)					
Habitats dunaires (dunes, pelouses littorales, ...)					
Habitats de falaise (avec végétation type criste marine, lande, pelouse...)					
Autres...					

2.3 Liste des espèces d'oiseaux présentes sur le site et analyse des incidences du projet sur ceux-ci (partie à remplir **uniquement si le projet a lieu dans une zone de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux** – Incidences possibles dues au dérangement ou perturbation dans leur fonction vitale : reproduction, repos, alimentation)

Groupe d'espèces	Présentes sur la zone du projet	Incidences du projet sur l'espèce		Commentaires
		Oui	Non	
Oiseaux nicheurs (mars à fin août)				
Oiseaux hivernants (septembre à mars)				
🕒 Zone de reposoir				
🕒 Zone d'alimentation				

2.4 Liste des espèces faune - flore présentes sur le site et analyse des incidences du projet sur ceux-ci (partie à remplir **uniquement si le projet a lieu dans une zone spéciale de conservation (ZSC)**. Exemples de perturbations possibles : vibration, bruit, lumière, poussière, écrasement, piétinement, arrachage, ...)

Groupe d'espèces	Présentes sur la zone du projet	Incidences du projet sur l'espèce		Commentaires
		Oui	Non	
Mammifères (phoques, dauphins, chauve-souris, loutres...)				
Poissons (lamproie, alose, saumon atlantique...)				
Invertébrés (agrion de la mercurie, damier de la succise...)				
Amphibiens, reptiles				
Plantes (Liparis de Loesel, oseille des rochers, ...)				
Autres				



Votre analyse a mis en évidence une ou des atteintes significatives, c'est à dire qu'elles sont susceptibles de mettre en cause la pérennité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au titre desquels le(s) site(s) ont été désignés.

La mise en place par le porteur de projet de mesures de réduction et/ou suppression de ces impacts est nécessaire pour rendre leurs effets non significatifs ou non dommageables. Les mesures de suppression ou de limitation d'impacts sont à rechercher en priorité.

Avant de conclure cet imprimé, vous devez compléter le tableau ci-dessous. Les trois premières colonnes du tableau peuvent être renseignées grâce aux informations portées sur les précédents tableaux. La quatrième colonne doit mentionner les perturbations ou dégradations des habitats et/ou espèces (**la destruction d'habitat ou le dérangement des espèces pour ce type de projet ne sera pas admise**). La dernière colonne expliquera les mesures que vous envisagez pour limiter les incidences de votre projet sur les habitats et/ou les espèces.

Type d'occupation (pose de matériel au sol ou sous-sol, stockage, réalisation d'ouvrage, de canalisation, ...)	Localisation par rapport au(x) site(s) N2000 <i>(Indiquer l'identifiant du site lorsque plusieurs sites sont concernés)</i>	Habitats et espèces potentiellement concernés en site Natura 2000	Incidence(s) potentielles (bruit, poussière, écrasement, piétinement, arrachage, rejet dans le milieu naturel, modification des caractéristiques du sol (érosion, tassement), recouvrement d'habitat, vibrations, déchets, ...)	Mesures prises pour atténuer ou supprimer les effets (déplacement du projet ou réduction de son envergure, adaptation des périodes d'activité, élimination des déchets, gestion des macro-déchets, de la sédimentation et des rejets...)

IV – Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences significatives de son occupation temporaire sur le(s) site(s) Natura 2000.

A titre indicatif, l'activité est susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces présents sur le(s) site(s) notamment en cas de :

- dégradation d'un habitat ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s)
- perturbation d'une espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s), dans la réalisation de son cycle vital

Au vu de l'analyse réalisée à l'aide des tableaux du chapitre II, et des éventuelles mesures de limitation ou de réduction des incidences définies au chapitre III, votre occupation temporaire est elle susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 indiqué(s) ci-dessus ?

NON

L'étude est terminée à ce stade. Cet imprimé accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM naturel adressée à la DDTM. Si la DDTM valide votre conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI

L'analyse révèle que l'occupation temporaire du DPM naturel a des effets significatifs sur le(s) site(s) Natura 2000. L'autorisation ne peut être accordée.

ENGAGEMENT : Je soussigné.....m'engage sur l'exactitude des déclarations portées ci-dessus

Fait à....., le

Signature

Liste et coordonnées des opérateurs Natura 2000

Communes	Situation Natura 2000	Opérateurs Natura 2000	
Plestin-les-Grèves	ZSC FR 5300004 Rivière le Douron	Mm Gwladys DAUDIN gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr Morlaix-Communauté 02 98 15 29 24	Site web : http://riviere-le-douron.n2000.fr
Trédrez-Locquémeau, Ploumilliau, Ploulec'h Lannion	ZSC FR 5310008 Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay	M. Mathieu BREDECHE 02 96 05 93 61 Mathieu.bredecche@lannion-tregor.com Lannion-Trégor Communauté 1 rue Monge - CS 10761 22307 LANNION Cedex	Site web : http://riviere-du-leguer.n2000.fr
Lannion à Perros-Guirec	ZSC FR 531 0008 SIC FR 530 0009 & ZPS FR 5310011 Côte de Granit Rose – Sept-Iles	Mme Maïwen LE BORGNE Tél : 02-96-05-54-14 maiwenn.leborgne@lannion-tregor.com Lannion-Trégor Communauté 1 rue Monge - CS 10761 22307 LANNION Cedex	Site web : http://cotedegranitrose-septiles.n2000.fr
Trélévern à Plouha + île de Bréhat	ZSC FR 530 0010 & ZPS FR 531 0070 Trégor-Goëlo	Mme Hélène GOSSE Tél : 02-96-55-37-27 h.gosse@guingamp-paimpol.bzh Communauté de communes de Guingamp-Paimpol Agglomération 11 rue de la Trinité 22000 GUINGAMP	Site web : http://tregor-goelo.n2000.fr
Plérin à Pléneuf-Val-André	ZSC FR 530 0066 & ZPS FR 531 0050 Baie de Saint-Brieuc Est Site web : http://saint-brieuc-est.n2000.fr	Volet terrestre : Morgane OISEL Tél : 02 96 68 23 58 morgane.oisel@sbaa.fr Saint-Brieuc Agglomération 5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie 22 000 SAINT-BRIEUC	Volet marin : OFB Pauline BLANCHARD (thématiques oiseaux et poissons amphihalins) 02.40.13.40.20 pauline.blanchard@ofb.gouv.fr
Erquy Erquy à Saint-Cast-Le-Guildo Saint-Cast-Le-Guildo	ZSC FR 530 0066 & ZPS FR 531 0050 ZSC FR 530 0011 & ZPS FR 531 0095 ZSC FR 530 0012 Caps Erquy-Fréhel Site web: http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr	Volet terrestre : Aurélien PIERRE et Philippe QUERE Tél : 02-96-41-50-83 natura2000@caperquyfrehel.fr Pôle Natura 2000 Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel 16-18, rue Notre-Dame 22240 PLEVENON	Sven MELLAZA (thématique habitats marins) 02.33.69.20.85 sven.mellaza@ofb.gouv.fr Olivier ABELLARD (thématique mammifères marins) 02 33 69 20 82 olivier.abellard@ofb.gouv.fr
Saint-Jacut-de-la-Mer Beaussais-sur-Mer Lancieux	ZSC « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » & ZPS FR 531 0052 « Iles de la Colombière de la Nellière et des Haches » Site web: http://lancieux-colombiere.n2000.fr	Volet terrestre : DREAL Bretagne Ophélie LE CLOIREC 02 96 87 52 81 o.lecloirec@dinan-agglomeration.fr	

CARTOGRAPHIE DES SITES NATURA 2000

ZPS : zone de protection spéciale

ZSC : zone spéciale de conservation

